



**COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY**  
**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
***Séance vendredi 12 mars 2021 à 19 heures***

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie.

**Présents** : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BONNARD, LE ROY, VAN VOOREN, VOGT et Mmes NUYTENS, DELAPORTE, MEYER, STRAZEL,

**Absents excusés** : Mme WALBRECQ, M. NOÉ

**Absent** :

**Procuration** : M. ARMIEL représenté par M. LEFEBVRE, Mme KRAL représentée par M. VAN VOOREN,

**1- Secrétaire de séance** : M. VAN VOOREN

Conformément à l'article L2121-18 du Code général des Collectivités Territoriales, la séance est publique mais selon les prescriptions de la Préfecture et afin de respecter les mesures sanitaires de distanciation physique, le public est limité à quatre personnes.

**2- Approbation du dernier compte-rendu**

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire invite les conseillers présents à le signer.

**3- travaux rue Pennellier, marché de travaux, attribution aux entreprises retenues**  
**(délibération 2021-012)**

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres relatif au marché de travaux en procédure adaptée ouverte pour les travaux de sécurisation des trottoirs de la rue Pennellier et dont la date limite de réception des offres était fixée au 26/02/2021. Ce marché est décomposé en 2 lots :

- lot n°1 : voirie et réseaux
- lot n°2 : espaces verts

La conception du projet a été réalisée par le cabinet EVIA.

Après la première analyse des offres, une demande d'optimisation financière a été adressée à l'ensemble de candidats du lot 1 ayant remis une offre admise à la négociation le 04/03/2021. Réponse attendue le 10/03/2021.

Au vu des critères analysés par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1, voiries et réseaux : entreprise EUROVIA pour un montant de 469 754.10 € HT,
- Lot 2, espaces verts : entreprise ID VERDE pour un montant de 16 870.00 € HT,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

⇒ De valider et de retenir les entreprises suivantes pour l'exécution des travaux de sécurisation des trottoirs de la rue Pennellier :

- Lot 1, voiries et réseaux : entreprise EUROVIA pour un montant de 469 754.10 € HT
- Lot 2, espaces verts : entreprise ID VERDE pour un montant de 16 870.00 € HT

⇒ Autorise M. Le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision, à prendre toute décision concernant leurs avenants le cas échéant s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant des marchés initiaux supérieure à 5%, l'exécution et le règlement desdits marchés.

#### **4- Budget annexe, vente du lot N°18 (délibération 2021-013)**

Vu l'acte authentique de dépôts de pièces signé le 30 décembre 2019 par l'étude de Maître BOUTHORS,  
Vu la délibération N°2018-032 créant un budget annexe lotissement,  
Vu le permis d'aménager N° 060 456 18 T0001 déposé en mairie le 19/02/2018 et accordé le 27 avril 2018,  
Vu la délibération N° 2019-019 fixant les critères et prix de vente des lots,  
Vu la délibération N°2019-022 décidant le nom de la nouvelle rue,

Considérant les demandes de réservation de terrain,

M. Le Maire informe l'assemblée que nous avons des acquéreurs concernant le lot N°18 du lotissement derrière l'église.





Afin de signer la promesse de vente, il est nécessaire de valider par délibération cet acte.

Lot N°18 du lotissement derrière l'église, cadastré section ZN N°304 pour une surface de 667 M2 situé au 58 rue de la Clef des Champs et au prix de 71 500 € TTC,  
à M. et Mme LEFOULON Simon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation de cette vente du lot N°18 au prix de 71 500 € TTC,  
Autorise M. le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette décision

#### **Informations de M. le Maire**

-  M. le Maire propose le service nommé « Alerte citoyens » permettant l'envoi de SMS pour d'alerter la population rapidement sur l'actualité communale, les élus demandent réflexion,
-  Concernant la réparation du tracteur : vu l'âge de celui-ci, il n'est pas possible de le faire réparer. Il faut envisager l'achat d'un neuf avec petit prêt. M. VOGT informe qu'il a vu une annonce sur le bon coin, M. le Maire répond qu'il va se renseigner,
-  Suite à une réunion, la Communauté de Communes du Plateau Picard nous a informé qu'il va y avoir une pénurie d'assistantes maternelles dans le secteur. Il est demandé aux conseillers de relayer cette information afin de savoir si des personnes sont intéressées dans la commune.
-  Informe de l'avancée du chantier de rénovation des appartements de la rue Verte,

N'ayant plus d'information, M. le Maire donne la parole aux membres de l'assemblée :

M. LESUEUR : Revient sur l'installation des nichoirs par le conseil municipal des jeunes. La réflexion sur l'installation d'une micro-crèche avance bien, des travaux seront à prévoir dans l'ancienne salle BB Bus.

M. LE ROY : Signale que les jeux de l'aire de jeux sont abimés, prévoir leurs remplacements.

M. BONNARD : Demande si une enquête publique est prévue suite à la réunion sur les éoliennes. M. le Maire répond dans l'affirmative et signale qu'un flyer expliquant le projet va être distribué en boîte aux lettres.

M. VAN VOOREN : Revient sur le coude cassé derrière l'église, M. le Maire répond qu'il faut louer une nacelle. Demande quand les containers de la rue des Belles vont être déplacés, M. le Maire dit qu'il n'a toujours pas de nouvelles concernant l'achat d'un plus petit camion par le service de ramassage.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,

La séance est levée à 20 heures 33

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté deux délibérations.

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Edith NUYTENS	
Morgan ARMIEL		Fabrice BONNARD	
Lydia DELAPORTE			
Annyck KRAL		Patrick LE ROY	
Delphine MEYER		Bertrand NOÉ	
Alexandra STRAZEL		Xavier VAN VOOREN	
Nicolas VOGT		Janina WALBRECQ	